Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601204-20260216-DE10_160226-DE

Locqueltas

Département du **MORBIHAN** Arrondissement de **VANNES** Commune de **LOCQUELTAS**		**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 16 FEVRIER 2026**
Nombre de Conseillers en exercice	19	**L'an deux mille vingt-six, le 16 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCQUELTAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GUERNEVÉ Michel, Maire.**
Nombre de Conseillers présents Procuration(s)	14 4	
Date convocation : 5 février 2026		

Présents : GUERNEVÉ Michel, LE ROCH Michel, HARNOIS Valérie, SANCHEZ Patrick, BARON Hélène, JAN Hervé, JACOB Claude, DUBOIS Colette, DONARD Georges, NICLAS Marylène, GODEC Sébastien, JEGOUSSE-GARCIA Isabelle, LENGRONNE Marcel, ROGUE Joël.
Absents excusés (pouvoir à) : PENVERN Anne-Laure (BARON Hélène), MAUPAY Clémence (NICLAS Marylène), PEDRONO Philippe (JAN Hervé), AUMONT-LEFEUVRE Solenn (JEGOUSSE-GARCIA Isabelle).
Absent non excusé : GRONNIER Jean-Louis.
Secrétaire de séance : LENGRONNE Marcel.

OBJET : CESSION D'UNE BANDE DE TERRAIN A MORBIHAN HABITAT
(Délibération n°2026.02.10)

Monsieur le Maire rappelle que l'EPF Bretagne a acquis la nue-propriété de la parcelle AA 382 avec usufruit à la commune de Locqueltas (aile-ouest de l'ancien couvent depuis réhabilitée en bureaux pour le GAB 56).

L'EPF Bretagne a également acquis les parcelles AA 383 (partie centrale de l'ancien couvent) et AA 385 (jardin) pour la réalisation de 11 logements.

Il est proposé de céder à Morbihan Habitat la parcelle (en rouge sur le plan ci-contre) correspondant à une bande de l'ordre d'un mètre de large (environ 5 m²), située au dos de l'ancien garage du couvent.

La superficie exacte sera déterminée après bornage.

MAIRIE DE LOCQUELTAS (56) MORBIHAN

GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMÉRATION

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits,
Copie certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601204-20260216-DE10_160226-DE

Locqueltas



MAIRIE DE LOCQUELTAS (56) MORBIHAN

GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits,
Copie certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601204-20260216-DE10_160226-DE

Locqueltas

DECISION :

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2020.07.51 du conseil municipal en date du 15 juillet 2020, approuvant l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne pour procéder à l'acquisition de l'ancien couvent sis 1 place de l'Eglise ;

CONSIDERANT le projet immobilier (création de 11 logements par Morbihan Habitat) sur les parcelles cadastrées AA 383 et AA 385 ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Article 1 : **APPROUVE** la cession de la parcelle AA 382p par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne de la nue-propriété et la cession par la commune de Locqueltas de l'usufruit, au prix de UN EURO (1,00 EUR), à Morbihan Habitat.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à l'office notarial SARL AUGU & Associés (56000 VANNES), ainsi que tout document nécessaire à la bonne exécution de cette décision.

Le Maire de Locqueltas,
Michel GUERNEVE.

MAIRIE DE LOCQUELTAS 56 MORBIHAN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte, CS44416, 35044 RENNES CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de son adoption, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits,
Copie certifiée conforme.